

BORNE TAXI PMR pour les Mairies

Conforme à la loi handicap 2005



La borne Taxi PMR MILESYS a été spécialement conçue pour les mairies et les collectivités locales pour la mise en conformité au 1^{er} janvier 2015 en application de la loi handicap 2005.

La borne taxi PMR d'une hauteur de 2,4m, permet de réaliser les opérations suivantes :

- Permettre à un chauffeur de taxi présent à la station – la borne est alors munie d'un feu à éclats permettant de signaler visuellement un appel entrant - de répondre à un appel téléphonique de demande de prise en charge.
- Permettre à un usager d'appeler un centre d'appel de taxi afin d'être pris en charge.

Cette borne existe en 2 versions : IP ou analogique.

Dans le cas de la version IP, la borne peut être équipée d'une caméra vidéo permettant, lors d'un appel, la visualisation de la personne située près de la borne. Inversement la personne gérant les appels ne peut être vue.

Dans le cas de la version analogique, la borne peut être connectée soit à un autocommutateur soit directement au réseau RTC. La version analogique est sans gestion vidéo.